



Conseil municipal  
De Saint Pierre d'Aurillac  
Séance du 05 octobre 2022  
Salle Jean Lafourcade – Mairie

**Motion des Elu-e-s relative aux conséquences de l'inflation sur les finances  
des collectivités territoriales**

En lien avec les tensions internationales et avec les mouvements spéculatifs qui les amplifient dans le cadre du marché libéralisé, les prix de l'énergie explosent (électricité et gaz notamment).

L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique. Il est probable que le nombre de personnes en situation de détresse sociale va fortement augmenter malgré les divers dispositifs mis en œuvre.

Notre collectivité doit pouvoir être à leurs côtés pour les accompagner et protégera les locataires de Gironde Habitat de la résidence du Graveyron et ceux de la Résidence autonomie Noste Petit Oustaou, raccordés au réseau de chaleur communal. Cependant, notre commune va devoir, elle aussi, faire face à des augmentations de tarifs inédites et extraordinaires. Les premières estimations de nos services municipaux et du Syndicat départemental d'électrification de la Gironde pour 2023 font apparaître une multiplication par 2,5 de nos prix du gaz et entre 2,5 et 4 pour l'électricité ! Rien que pour l'éclairage public c'est une dépense supplémentaire de près de 30 000 euros qui est attendue ! Insupportable !

Si cela peut être l'occasion de mettre en œuvre certaines économies d'énergie, si utiles pour lutter contre le réchauffement climatique, ces mesures n'auront qu'un impact très limité sur l'augmentation de nos factures.

Les collectivités, quelles que soient leurs couleurs politiques, vont donc toutes se retrouver dans la situation où elles risquent de devoir faire des économies sur leurs politiques publiques, de réduire leurs investissements pour atténuer l'impact sur la situation climatique, tailler dans l'aide apportée à nos concitoyens fragilisés par la situation sociale ou augmenter de manière insoutenable la fiscalité. Nous ne pouvons pas accepter cette alternative cornélienne.

Dans le même temps, les bénéfices colossaux des grandes multinationales de l'énergie explosent de manière indécente : Total Energie annonce par exemple un bénéfice record de 5,7 milliards d'euros sur le deuxième trimestre 2022, soit le double de son bénéfice 2021 sur la même période.

Le Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac refuse l'alternative qui conduit à réduire ses services publics ou à augmenter les impôts pour, au final, gonfler les bénéfices de ces grands groupes de l'énergie.

Aussi, afin de protéger à la fois nos administrés et notre collectivité, nous demandons que le gouvernement adopte les propositions d'urgence suivantes :

- **Il faut que le gaz et l'électricité soient considérés comme des biens publics, dont les prix sont fixés en fonction de la réalité des coûts de production par EDF.**
- **Il faut bloquer le tarif réglementé pour nos concitoyens.**
- **Il faut permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour qu'elles ne soient plus soumises aux logiques spéculatives ou aberrantes du marché.**